

Décision n° 2016-187

**PORTANT PUBLICATION DES DATES DE SIGNATURE
DES CONVENTIONS D'INTERVENTION FONCIÈRE**

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, mis à jour par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2015, et notamment ses articles 12, 14 et 20,

Informe que :

- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Boissy-Saint-Léger signée le 24 novembre 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-A14 du 4 novembre 2015, a été signé en date du 24 novembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune d'Epinay-sur-Seine et la communauté d'agglomération Plaine Commune, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-11 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 25 novembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune d'Ormesson, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-18 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 27 novembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Paray-Vieille-Poste, et la communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-5 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 27 novembre 2015.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Vauhallan, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-8 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 2 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Conches-sur-Gondaire, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-10 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 3 décembre 2015.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Fontenay-sous-Bois signée le 26 avril 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-A17 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 4 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Ballainvilliers, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-2 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 7 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-16 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 16 décembre 2015.
- L'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Igny et la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay signée le 21 septembre 2007, qui a été approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-A9 du 2 décembre 2015, a été signé en date du 16 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Montreuil, et la communauté d'agglomération Est Ensemble, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-12 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 17 décembre 2015.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Villecresnes, et la communauté de commune du Plateau Briard, signée le 6 avril 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-A19 du 4 novembre 2015, a été signé en date du 18 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Marcoussis, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-3 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 18 décembre 2015.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Croissy-Beaubourg, la communauté d'agglomération Marne-la-Vallée – Val Maubué et l'EPA Marne / EPA France, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-3 du 2 décembre 2015, a été signée en date du 22 décembre 2015.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Rosny-sous-Bois signée le 5 septembre 2013, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-A13 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 22 décembre 2015.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune du Kremlin-Bicêtre, et la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, signée le 17 juillet 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-A8 du 2 décembre 2015, a été signé en date du 22 décembre 2015.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Saint-Ouen signée le 25 février 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'établissement n°B15-3-A9 du 2 décembre 2015, a été signé le 22 décembre 2015.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de la Norville, et la communauté de communes de l'Arpajonnais, signée le 23 novembre 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-A9 du 2 décembre 2015, a été signé en date du 22 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Palaiseau et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-4 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 29 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Juvisy-sur-Orge et la communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-6 du 2 décembre 2015, a été signée en date du 29 décembre 2015.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune d'Arpajon, et la communauté de communes de l'Arpajonnais, signée le 14 janvier 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-A9 du 2 décembre 2015, a été signé en date du 29 décembre 2015.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- L'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Palaiseau signée le 25 juillet 2007, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B14-2-14 du 16 décembre 2014, a été signé en date du 29 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de La Courneuve et la communauté d'agglomération Plaine Commune, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-7 du 2 décembre 2015, a été signée en date du 31 décembre 2015.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Soisy-sur-Seine, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-7 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 5 janvier 2016.
- L'avenant n°6 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Paris signée le 12 novembre 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-A2 du 2 décembre 2015, a été signé en date du 6 janvier 2016.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Fontenay-le-Vicomte, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-5 du 2 décembre 2015, a été signée en date du 21 janvier 2016.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France, la commune de Dampmart et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-3-4 du 2 décembre 2015, a été signée en date du 27 janvier 2016.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement n°B15-2-6 du 4 novembre 2015, a été signée en date du 27 janvier 2016.

Fait à Paris le 31 mars 2016



Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.